

ont une preuve de lâcheté plutôt que de valeur ; et l'activité des troupes pontificales ne tarda pas à disperser la bande, dont les chefs, après avoir couru le danger d'être sacrifiés par leurs adhérens mêmes trouvèrent moyen de se sauver à l'étranger, ou de se cacher.

En ce moment fut publiée la proclamation du cardinal-légat de Bologne, qui résume, avec la plus grande franchise, les faits indiqués plus haut, et annonce la dispersion de la bande factieuse, l'arrestation d'un grand nombre de séditeux, et la formation d'une commission militaire, pour juger les coupables.

Après la dispersion de la bande, et bien que beaucoup de ceux qui la composaient eussent été arrêtés, il restait encore quelques vagabonds qui, échappant aux poursuites incessantes de la force armée se montraient tantôt dans une localité de la province et tantôt dans une autre. A ce sujet, nous ne voulons pas passer sous silence une circonstance qui a fourni matière à différens commentaires et qui, à vrai dire, serait inexplicable, si l'on ne savait à quelles folies peut être entraînée une populace ignorante et excitée par de fallacieuses séductions. Quelques-uns des plus hardis contumaces, hommes d'un nom obscur, osèrent, par la suite, rentrer dans la ville sans être remarqués, et réussirent, par de trompeuses paroles, à raillier un petit nombre d'individus nouvellement égarés, qui, armés, pour la plupart, de fourches et de bâtons, se dirigèrent, la nuit, en détail et de divers points, vers la Romagne par la voie Emilia. Quel était leur projet ? Ils l'ignoraient eux-mêmes ; et il n'est pas facile de se persuader qu'un aventurier se fût mis à la tête d'une semblable entreprise. Il est cependant certain, qu'à l'aube du même jour, et avant même que les troupes envoyées contre eux les eussent atteints, ils se débandèrent de nouveau près d'Imala, jetèrent leurs fourches et leurs armes, et se laissèrent, pour la plupart, arrêter sans résistance et conduire dans les prisons par les fidèles populations qui se levèrent spontanément pour donner une preuve de l'excellent esprit qui les anime envers le gouvernement pontifical. Les autres tombèrent successivement au pouvoir de la justice ; et si un petit nombre de contumaces ont donné, depuis, quelque inquiétude, surtout à la force armée qui les poursuit et les traque dans leurs repaires, leur nombre est si petit, leurs noms et leurs relations sont si connus, qu'ils ne tarderont pas à être exterminés ou pris.

Voilà, avec la plus rigoureuse exactitude, l'histoire des évènements qui ont eu lieu. On pourra juger d'après ce récit de leur importance : si l'on excepte la perte de trois carabiniers et d'un volontaire qui furent, dès les premiers jours, surpris dans une auberge de la montagne bolognaise, et assassinés, les troupes pontificales, n'ont pas perdu un seul homme pendant la longue chasse qu'elles ont donnée aux factieux. La tranquillité publique, dans la ville de Bologne, comme dans les autres légations, n'a été nullement troublée ; les populations n'ont pas interrompu un seul instant leurs occupations ordinaires ; le cardinal-légat n'a pas suspendu ses promenades accoutumées, sans escorte, même hors des murs ; les spectacles publics et les théâtres ont toujours été fréquentés.

Ce qui précède suffit au but que nous nous sommes proposé ; mais la justice exige que l'on publie hautement que, dans ces circonstances, les troupes pontificales de toutes armes, nationales, étrangères et volontaires, ont donné les preuves les plus éclatantes de fidélité, de zèle, de discipline, de bonne harmonie entre elles. Les éloges qu'elles ont accueillis, la confiance que leur contenance ne cesse d'inspirer, sont la meilleure réponse que l'on puisse faire aux malignes assertions d'un journal étranger.

Nous finissons ici, et nous passons sous silence d'autres calomnies et appréhensions chimériques des étrangers. Nous ferons seulement remarquer que le gouvernement pontifical, outre la confiance que lui donnent ses propres forces, trouve un gage de sûreté pour l'avenir dans la profonde aversion que les populations montrent pour le désordre, et dans le mépris même où sont généralement tombés les auteurs du dernier attentat.

BULLETIN.

Question ministérielle.

Comme le *Journal de Québec* nous paraît s'être mépris sur la citation du correspondant de l'*Aurore* et sur le sens de notre article du 9, nous croyons devoir lui faire observer sa méprise. D'abord ce n'est point à l'article du 9 du courant dont parle ici le *Journal de Québec*, que le correspondant de l'*Aurore* fait allusion, mais à celui du 29 décembre dernier. Quant à la partie de notre article, contre laquelle il argumente, nous avouons qu'en lui donnant un sens tel que celui que lui prête le *Journal de Québec*, notre raisonnement n'aurait pas été difficile à détruire ; mais heureusement pour nous, nous avons dit toute autre chose que ce qu'on veut nous faire dire. Nous n'avons jamais cru qu'il fallait aller dans les cours pour y trouver d'incontournables argumens en faveur des ministres résignataires. Ce n'est pas ce que nous avons prétendu. Nous avons fait ce raisonnement tout simple : puisque, quand il s'agit d'un intérêt si minime en comparaison de la question du gouvernement responsable, on juge prudent de prendre toutes les précautions possibles, donc à fortiori on devait en prendre de bien plus grandes dans la question dont il s'agit ici, tant à cause de son importance que pour ôter toute ombre de doute et ne point donner prise à la critique et à la calom-

nie. L'exemple de la cour y est amené, non comme un modèle de la chambre d'assemblée, mais comme un spécimen des précautions qu'on y prend pour se préserver des inculpations d'absolutisme, de favoritisme, d'injustice, etc. etc. ; précautions que les ministres n'auraient pas dû mépriser. C'était encore pour donner à entendre qu'il peut y avoir des circonstances où les formes sont tellement de rigueur, qu'on ne peut les violer impunément ; parce qu'autrement il serait impossible d'obtenir justice et de démontrer évidemment son droit. La majorité de la chambre d'assemblée a bien pu prononcer qu'il n'y avait rien d'imparlementaire dans la conduite des ministres, elle peut bien même avoir donné une décision juste en soi, sur le différend qui existait entre le gouverneur et ses ministres, sans pour cela la motiver. Elle pouvait avoir des données suffisantes pour être sûre de la justice de sa décision, sans avoir de pièces justificatives par devers elle. Quoiqu'en cela elle n'eût pas commis d'injustice, elle pouvait commettre une imprudence et s'exposer à la censure. Mais tout cela n'explique pas pourquoi les ministres ont négligé de se munir de documens établissant, d'une manière irrécusable, que ce sont là précisément les points reconnus de part et d'autre comme seule cause du différend élevé entre eux et le gouverneur. Il est clair que cette marche les aurait mis à l'abri de bien des accusations ; qu'elle aurait été d'une importance incalculable pour faire triompher le grand principe du gouvernement responsable, maintenir l'union et la force des Canadiens, couper court aux intrigues, venger la réputation des ministres et empêcher tout faux rapport et toute fausse interpellation de la part des malveillans. Ces considérations, ainsi que l'exemple des ministres résignans de la Nouvelle-Ecosse, que nous rapportons plus bas, ne sont-elles pas plus que suffisantes pour justifier les instances de M. Viger ? Sa réclamation des formes n'était-elle pas dans l'intérêt du pays et des ministres eux-mêmes ? La crise qui s'en est suivie n'est-elle pas assez déplorable pour faire voir que les circonstances, dont il s'agissait, étaient de la dernière importance ? Le *Journal de Québec* dit qu'il reste à prouver par les adversaires de l'ex-ministère quand elles sont (ces circonstances) de la dernière importance ? Nous lui demanderons nous, si des formes qui sont nécessaires pour écarter toute fautive interprétation dans un différend aussi grave que celui-ci ; pour préserver le pays de dissension et de ce qu'on qualifie d'anarchie ; pour empêcher que les avancés des honorables résignans pussent être contredits ; pour mettre la réputation d'hommes si haut placés à l'abri de toute attaque sur la sincérité et la véracité de leurs motifs et par conséquent pour conserver leur réputation intacte et inattaquable ; pour pouvoir fournir en temps et lieu aux ministres impériaux des documens irrécusables de la légitimité de leur demande et par conséquent de la violation patente des principes du gouvernement responsable par le représentant de Sa Majesté Britannique en cette province ; pour ne pas exposer la chambre d'assemblée à être forcée de consacrer des principes aussi dangereux que ceux de s'arroger le droit de délier les ministres de leur serment officiel, sans autorisation du gouverneur ; de condamner une partie sur la simple déposition de l'autre, malgré la protestation de la première contre la vérité de la déposition de la seconde et l'irrégularité de la démarche ; nous lui demandons, dirons-nous, si des formes qui auraient eu pour effet de faire éviter de si grands inconvéniens et de procurer un si grand bien, ne sont pas de la dernière importance, et si M. Viger n'était pas justifiable d'insister pour les faire observer ? Pour nous la difficulté se réduit toujours à savoir pourquoi les ex-ministres n'ont pas voulu observer ces formes parlementaires et ont préféré user de leur influence pour faire approuver leur conduite, plutôt que d'y avoir recours, s'ils avaient la raison pour eux ! Jusqu'à ce que le *Journal de Québec* nous ait expliqué ce pourquoi, malgré notre estime pour lui, et toute la déférence que nous avons à ses lumières et à ses talens, nous ne croirons point avoir sacrifié la raison et les principes, et nous attendrons du tems l'explication de ce pourquoi.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

On lit dans le *Canadien* :

PALAIS ÉPISCOPAL.—Assemblée publique.—Si nous avions eu quelques doutes sur le succès de cette œuvre de religion, de reconnaissance et de patriotisme, ces doutes injurieux auraient été dissipés par l'empressement avec lequel nos concitoyens catholiques de toute origine se sont portés à l'assemblée d'hier, par l'enthousiasme avec lequel ils ont applaudi aux éloges, au récit des bienfaits de nos évêques, et par la manière dont ils ont répondu à la ques-